



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 55429

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'utilisation du défibrillateur automatique par le grand public. Fonctionnant de manière autonome, le défibrillateur automatique permet au coeur de reprendre, dans certains cas, un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques. Son usage est simple, sans danger, et contribue à sauver la vie de milliers d'accidentés cardiaques. Néanmoins en France son utilisation est uniquement réservée aux médecins et aux secouristes alors que dans de nombreux pays il est à la disposition de tous. De ce fait, alors que le chiffre de survie après un arrêt cardiaque est de 2 % en France, aux Etats-Unis on atteint des taux allant de 30 à 50 % grâce à l'usage de cette machine. En effet, les chances de survie d'une victime d'arrêt cardiaque sont maximales lorsque la défibrillation est réalisée dans les trois premières minutes suivant l'accident. Or le délai d'intervention des équipes d'urgence en France est de huit minutes en moyenne. Dans ces conditions, il serait envisageable alors de créer des formations grand public pour l'utilisation des défibrillateurs automatiques et d'imposer la présence de cette machine dans chaque lieu public. Aussi il le prie de bien vouloir lui indiquer si le ministère envisage de prendre des mesures afin de diffuser l'usage du défibrillateur automatique.

Texte de la réponse

Il existe trois types de défibrillateurs externes (DE) : les défibrillateurs manuels que seuls les médecins peuvent utiliser, les défibrillateurs semi-automatiques (DSA) dont l'utilisation par des non-médecins après une formation spécifique est réglementée par un certain nombre de textes et les défibrillateurs automatiques (DA) d'un maniement très aisé qui ne nécessite pas de formation préalable. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, autorité compétente en matière de dispositifs médicaux, indique que les DA et les DSA sont fiables. L'apport du DA par rapport au DSA est importante puisque l'utilisateur n'a pas à évaluer l'état de santé du patient pour valider ou invalider ce que lui propose l'appareil et délivrer ou ne pas délivrer des chocs de défibrillation. Aucune action sur le processus de défibrillation n'est possible par l'utilisateur avec les DA, l'utilisateur étant guidé dans ses gestes par les messages vocaux délivrés par l'appareil. Cependant, il faut noter que les DA et DSA ne délivrent de chocs de défibrillation qu'en condition de fibrillation ventriculaire et non pas en cas d'asystolie ou troubles du rythme par exemple.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55429

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 501

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1779